



Visa etudiant premiere demande en france

Par **ana**, le **30/06/2010** à **22:44**

Bonjour,
Je suis venue en France pour un court séjour (je n'ai pas besoin de visa pour un séjour de moins de trois mois). Je voudrais suivre des cours de français dans une école privée pendant une année en France.
Est-il possible d'obtenir le visa étudiant directement à la préfecture en France? J'ai déjà payé les frais de pré-inscription et j'ai donc obtenu le certificat de pré-inscription.
Merci de vos réponses.
Cordialement
Ana

Par **chris_idv**, le **04/07/2010** à **22:26**

Bonjour,
L'école privée dans laquelle vous avez votre pré-inscription est-elle sous contrat avec l'éducation nationale ?
Cordialement,

Par **ana**, le **05/07/2010** à **13:34**

Cet école donne les documents nécessaires pour visa étudiant, et son Statut est : Déclaré auprès du Ministère de l'Éducation (Rectorat de l'Académie de Paris), donc, je pense que oui. Si c'est le cas, est-il possible de commencer la procédure pour le visa étudiant directement à Paris ou il faut que je reviens au pays d'origine?
Merci de votre réponse.
Cordialement